

Baillleurs Autochtones et Locataires Allogènes: Enjeu Foncier et Participation Politique au Cameroun

Antoine Socpa

Abstract: Indigenous Lessors and Non-native Tenants: Land at Stake and Political Engagement in Cameroon

In the 1990s in Cameroon, as elsewhere in Africa, the democratization process and multiparty politics reinforced local identities and gave rise to an emotionally laden opposition between self-styled “first settlers” (autochthons) and those who were seen as having come later (allogènes). This article focuses on the struggles between Beti autochtones and Bamileke allogènes in Yaoundé, the country’s capital. Claiming that the Bamileke have been trying to trick them out of their land, the Beti rehearse an old complaint, going back to the establishment of this city as the colony’s capital in the early 1920s. The aim of this article is to show that claims and counterclaims relating to land ownership have become explosive because they are now linked up to political competition under the new style of multiparty elections. The Beti “landlords” are shocked by the political opposition of their Bamileke “tenants” to the party of President Biya, who is generally seen by the Beti as a “Son of the Soil.” By introducing opposition parties these Bamileke “tenants,” claim the Beti, seem intent on dominating their “landlords” in “their own house” and on “their ancestors’ soil.” This text analyzes this “host” and “guest” relationship, centered on land claims, in relation to the dominant political discourse on the construction of a national citizenship in a multiethnic context such as Cameroon. It also tries to demonstrate that the very notion of national citizenship remains highly precarious as long as ethnic differences are instrumentalized for political ends.

African Studies Review, Volume 49, Number 2 (September 2006), pp. 45–67

Antoine Socpa is a Cameroonian anthropologist. He received a Doctorat 3ème Cycle in medical anthropology from the University of Yaoundé I in 1997 and a Ph.D. in social anthropology from Leiden University in 2002. He currently is affiliated with the Department of Sociology and Anthropology at University of Yaoundé I. His current interests are in the areas of medical and political anthropology (autochthony discourse and practice, and political development in the context of democratization in Africa). He is also the executive secretary of the Pan African Association of Anthropologists (PAAA).

Résumé: Dans les années 90 au Cameroun, comme ailleurs en Afrique, le processus de démocratisation et le multipartisme politique renforçaient les identités locales et donnaient naissance à une opposition émotionnellement chargée entre les soi-disant “premiers colons” (les autochtones), et ceux qui étaient arrivés plus tard (les allogènes). Cet essai se concentre sur les luttes entre les autochtones Beti et les allogènes Bamileke à Yaoundé, la capitale. Les Beti, affirmant que les Bamileke ont manœuvré pour les pousser hors de leurs terres, poussent une plainte bien connue depuis le temps où Yaoundé devenait capitale de la colonie dans les années 20. Le propos de cet essai est de montrer que les revendications sur l'appartenance des terres sont devenues explosives car elles sont à présent liées à la compétition politique qui se déroule sous le système du multipartisme électoral. Les propriétaires Beti sont choqués par l'opposition de leurs locataires Bamileke au parti du président Biya, considéré par la plupart des Beti comme un “fils de la terre.” En introduisant des partis de l'opposition, ces “locataires” Bamileke, revendiquent les Beti, semblent avoir l'intention de dominer les propriétaires dans “leurs propres maisons” et sur “la terre de leurs ancêtres.” Cet essai analyse cette relation entre les “hôtes” et les “invités,” centrée sur la revendication des terres, en relation avec le discours politique dominant sur la construction d'une citoyenneté nationale dans un contexte multiethnique tel que le Cameroun. Cet essai tente également de démontrer que la notion même de citoyenneté nationale reste très précaire tant que les différences ethniques seront utilisées à des fins politiques.

Introduction

Le présent article porte sur l'analyse du lien entre la question foncière et le processus de démocratisation dès le début des années 1990 à Yaoundé au Cameroun. Il est important de souligner que le processus de démocratisation en question a été mené dans un climat de tensions ethniques accentuées entre les ressortissants des hauts plateaux de l'Ouest (les Bamiléké) et les Bété de la région forestière du Cameroun. De manière surprenante, ces tensions dont le détonateur était une revendication politique (notamment l'instauration du multipartisme), se sont vite enlisées dans le domaine de la propriété foncière. Au bout du compte, l'enjeu foncier est devenu un facteur permanent qui, comme une braise couvant sous la cendre, entretient et ranime les tensions ethniques entre les populations autochtones (les Bété) et celles dites allogènes (les Bamiléké en particulier). Ce regain de tension interethnique, consécutif au processus de démocratisation, a jusqu'ici affecté à des degrés variables les différents quartiers de Yaoundé. En général, l'on distingue deux types de quartiers:

Le premier type comprend les quartiers dits à lotissements urbains (cas de Nsimeyong) où l'Etat, à travers les sociétés immobilières joue un rôle central dans l'expropriation. Le second type comprend des quartiers anciens et périphériques situés sur les fronts d'urbanisation récents. Ce dernier type abrite un important commerce foncier informel entre les propriétaires terriens bété et une clientèle de migrants dont les Bamiléké constituent le groupe dominant; d'où le cliché de "conquérant domaniale" souvent attaché aux ressortissants bamiléké non seulement à Yaoundé, mais partout au Cameroun.¹ Cet article se base sur quelques études de cas enregistrés à Emana, un quartier du deuxième type.

Le présent texte est divisé en trois sections. La première donne un bref aperçu des événements politiques et ethniques ayant marqué la vie des habitants de Yaoundé avec un accent particulier sur l'émergence des tensions sociales sur fond de revendications identitaires autour des questions foncières et de pouvoir politique. Par ailleurs, cette partie insiste sur le rôle de l'autochtonie dans un tel contexte. La deuxième présente quelques cas illustratifs des conflits autour du foncier; elle tente aussi de mettre en exergue la dimension historique de ces conflits qui rappelons-le, ne datent pas seulement du début des années 1990. Enfin, la dernière dégage le rôle critique des élections dans l'explosion des conflits identitaires.

Aperçu des événements politiques au début des années 90 à Yaoundé

Parler des événements sociopolitiques à Yaoundé au cours des années 1990 revient à analyser, sur la base des faits enregistrés, les conséquences du multipartisme sur les rapports entre les Bété et les Bamiléké. Force est de souligner que la transition démocratique commencée au Cameroun dès le début des années 1990 fut marquée par une double violence policière et ethnique. La violence policière se manifesta essentiellement par une répression brutale, aveugle et sanglante contre ceux qui manifestaient en faveur de la démocratie. A Yaoundé comme dans d'autres villes du pays où les populations descendirent dans la rue pour réclamer l'instauration du multipartisme et la démocratisation effective de la vie politique, elles s'étaient heurtées à la machine répressive de l'Etat. La police, la gendarmerie et la justice, toutes à la solde du pouvoir en place, avaient fonctionné à plein régime. Pour ce qui est de la violence ethnique, une intensification subite et extraordinaire des tensions jusque-là implicites entre les Bamiléké et les Bété vit le jour. Elle fut marquée par un regain d'intérêt du discours ethno-centré et une tentation d'exclusion ethnique violente. Parties du centre de la ville de Yaoundé et du campus de l'Université, les revendications démocratiques se sont répandues ensuite dans les quartiers péri-centraux (Obili, Melen, Mvog-bi, Nkoldongo, Nsam Efoulan, Mokolo, etc.)

pour enfin élire domicile dans les quartiers périphériques (Nsimeyong, Oyomabang, Minboman, Ngouso, Eman, etc.) situés sur les fronts récents d'urbanisation.

Conséquences immédiates du multipartisme à Yaoundé

Entre début 1990 et fin 1992, le Cameroun a traversé une période tourmentée de son histoire: manifestations de rue en faveur ou contre le multipartisme, brimades et répressions policières aveugles, brutales et sanglantes, procès politiques, arrestations et incarcérations, jugements d'intentions, exclusions ethniques, chasse aux opposants politiques, bastonnades publiques de certains leaders des partis d'opposition et villes mortes.² Ces exactions doivent être replacées dans un contexte d'imbroglio politique marqué par quelques faits dont les plus importants vont de l'arrestation de Yondo Black en février 1990 à l'organisation de la première élection présidentielle à candidatures multiples. Le rappel de ces événements est nécessaire si l'on veut suivre d'un bout à l'autre la naissance et l'évolution du processus de démocratisation au Cameroun.

Arrestation de Maître Yondo Black

Le 19 février 1990, Maître Yondo Black, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au barreau du Cameroun, et onze autres personnes sont mises aux arrêts par des éléments de la police. Ils sont accusés de vouloir lancer un mouvement qui s'appellerait "Comité de Coordination pour le Multipartisme et la Démocratie." L'arrestation de Yondo Black mobilise particulièrement le corps des avocats dont il est l'un des membres influents. Par ailleurs, des comités de soutien à la cause de ces personnes interpellées organisent des marches pour exiger leur libération. Même si cet événement n'a pas de retentissement politique immédiat, il est suivi de près par beaucoup de Camerounais, ce d'autant plus qu'à cette période, les échos des premières revendications démocratiques au Bénin, au Gabon et au Zaïre (actuel Congo Démocratique) résonnent aussi au Cameroun.

Marche contre le multipartisme

Le 30 mars 1990, la section RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais) du Mfoundi de Yaoundé tient un important meeting suivi d'une marche contre le multipartisme dans les rues de Yaoundé. M. Gabriel Mballa Bounoung, alors Député-Maire de l'arrondissement de Yaoundé 1er, déclare: "Non au multipartisme avec son cortège de trahison, de haine et d'intoxication." Cette marche mémorable, à laquelle prennent activement part plusieurs membres du gouvernement se termine par une messe œcuménique dite par l'Archevêque de Yaoundé à la cathédrale Notre Dame de Victoire.³ Dans la même lancée, le 09 avril 1990, le Prési-

dent Paul Biya, Chef de l'Etat et Président national du RDPC (parti au pouvoir), prend acte de la volonté des militants du RDPC de rejeter le multipartisme, la conférence nationale qu'ils considèrent comme des "modèles importés." Dans une brève allocution radiotélévisée, il dit à ses partisans: "Je vous ai compris [...] Je vous félicite. Le Cameroun, aujourd'hui, a un problème majeur: la crise économique. Le reste n'est que manœuvre de diversion, d'intoxication et de déstabilisation. Je compte sur votre vigilance...."

Création sans autorisation d'un parti politique de l'opposition

Le 26 mai 1990, M. John Fru Ndi organise à Bamenda (principale ville de la province du Nord-Ouest), un meeting de lancement d'un parti politique baptisé: Social Democratic Front (SDF).⁴ La marche organisée à cette occasion est réprimée avec une brutalité inouïe par les forces de l'ordre; six personnes sont tuées et de nombreuses autres blessées. Le même jour à Yaoundé, les étudiants organisent une marche parallèle qui, elle aussi, est réprimée. Le 27 mai 1990, les participants à une conférence extraordinaire élargie de la section RDPC du Mfoundi réitèrent dans la déclaration finale de ces assises que "le multipartisme que l'on veut absolument nous imposer de l'extérieur n'est pas nécessairement le garant de la démocratie.... Il risque de réveiller chez nous les démons de la discorde stérile, la guerre des chefs et en bout de course des alliances douteuses, nuisibles, compromettantes, le chaos dont nous avons eu tant de peine à nous en sortir."

Etouffement et répression politique, mais naissance du multipartisme

Entre mai et décembre 1990, toutes les tentatives des partis de l'opposition radicale d'organiser à Yaoundé des marches de soutien au multipartisme sont réprimées par les forces de l'ordre (police, gendarmerie et même l'armée). Sous la pression de la communauté internationale et de la détermination des partis de l'opposition dont les appels à la désobéissance civile rendent le pays ingouvernable, le Président Paul Biya cède finalement. Le 20 décembre 1990, il promulgue la loi sur la liberté d'association politique au Cameroun. Ainsi naquit officiellement le multipartisme. Malgré cette ouverture démocratique, les partis politiques de l'opposition dite radicale (SDF, UNDP, UPC, etc.) continuèrent de réclamer l'organisation d'une conférence nationale.⁵ Le 1 avril 1991, Paul Biya annonce que "la conférence nationale est sans objet pour le Cameroun."⁶ En réaction à cette déclaration, la coordination des partis de l'opposition lance des opérations baptisées "villes mortes" sur l'ensemble du territoire, et particulièrement dans les régions favorables à l'opposition. A Yaoundé, cette manifestation n'obtient pas le succès escompté à cause de la peur. En effet, l'expérience des répressions et des menaces antérieures conduites aussi bien par la police que par des milices privées financées par des lobbies ethno-poli-

tiques proches du parti au pouvoir avait installé un réel climat de crainte chez les Camerounais favorables à l'opposition. Par ailleurs, des rumeurs persistantes, appuyées par des tracts, invitaient les commerçants bamiléké à réouvrir leurs boutiques – fermées à cause de l'appel de l'opposition à observer les “villes mortes” sous peine de les voir casser. Quelques récalcitrants verront effectivement leurs boutiques cassées; de même, la plupart des véhicules de transport en commun (taxis) garés par peur ou par respect au mot d'ordre de désobéissance civile subiront d'importants dommages: carrosserie défoncée, pare-brise et phares cassés, etc.

Entre avril 1991 et octobre 1992, le Cameroun est sous haute tension ethnique. Alors que des villes comme Douala, Bamenda, Bafoussam, Garoua, et autres sont sous le choc, Yaoundé connaît un calme relatif. En tant que capitale des institutions de la République, elle n'est pas trop affectée par les actes de violence aussi bien sur les personnes physiques que sur les biens meubles (véhicules, bâtiments administratifs, propriétés privées, etc.) Ces actes de violence résultent d'un manque de compromis entre les partisans et les adversaires locaux de l'organisation d'une conférence nationale. Après une première réunion tenue en mi-avril 1991 juste après que Paul Biya a déclaré la Conférence Nationale “sans objet pour le Cameroun,” la coordination de l'opposition organisait une autre réunion à Douala le 5 juillet 1991. Au cours de celle-ci, fut élaboré et adopté le “Plan d'Action de Yaoundé II.” Ce plan réitère la nécessité d'une conférence nationale, le maintien des opérations “villes mortes,” la poursuite de la désobéissance civile, le renforcement du blocus de Yaoundé, du port de Douala et des aéroports, le retour de l'armée dans les casernes. Pour apaiser la tension, le gouvernement convoque une conférence tripartite entre le Gouvernement, les partis de l'opposition et les membres de la société civile. Ces assises s'ouvrent le 30 octobre et se terminent le 17 novembre 1991 sans résolutions majeures; du moins les décisions prises ne sont pas au goût de l'opposition radicale. C'est pour cette raison que certains leaders de l'opposition (cas de John Fru Ndi du SDF) avaient refusé de signer le communiqué final.

Opacité électorale et tensions politico-ethniques

Tout au long de cette période, les principaux partis d'opposition (SDF, UNDP, UPC, etc.) se plaignaient vivement de l'inscription sélective des électeurs sur les listes électorales, de l'absence d'une commission électorale indépendante, seule instance capable à leurs yeux d'assurer des élections transparentes. Ces élections se tinrent dans un climat de tension extrême qui reprit intensément en octobre 1992, à l'occasion de la première élection présidentielle de la période du multipartisme.

Le 11 octobre 1992 avait lieu cette toute première élection présidentielle de la période du multipartisme au Cameroun. MM. Paul Biya (président sortant et candidat du RDPC, John Fru Ndi (candidat du SDF) et

Bello Bouba Maïgari (candidat de l'UNDP) étaient les candidats les mieux placés, eu égard à leur popularité, notamment dans leurs fiefs ethniques. A Yaoundé, où réside une importante communauté bamiléké presque entièrement acquise à la cause du SDF, la bataille se jouait réellement entre les candidats Paul Biya et John Fru Ndi. La campagne électorale s'effectua dans une tension extrême opposant les Bamiléké aux Béti. Dans les quartiers où le peuplement était à dominance autochtone, les populations béti exerçaient une pression insidieuse sur les Bamiléké dans le but ultime de les contraindre à voter pour le candidat Paul Biya; faute de quoi ils seraient expulsés et leurs biens détruits ou récupérés. Les élites autochtones, généralement favorables au RDPC, distribuaient des dons aux populations, toutes tendances ethniques confondues, pour garantir leurs chances de succès (Socpa 2000-a:91–108).

Les résultats de cette élection—dont les premières tendances étaient diffusées d'abord par les médias internationaux et ensuite par les médias d'Etat—étaient tantôt favorables au candidat du RDPC (parti au pouvoir), tantôt à celui du SDF (opposition).⁷ En fait, c'est à une guerre de communiqués que l'opposition et le parti au pouvoir se livraient par média interposé. En somme, l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 se déroula dans une ambiance surchauffée, sur fond de tensions et même de violences ethniques.⁸ L'intensité de la confrontation interethnique était vive surtout dans des quartiers situés sur des fronts d'urbanisation récents où les autochtones sont plus nombreux que les allogènes; et où le commerce de la terre est une activité en pleine expansion. Le moment électoral était donc propice pour la remise en cause par les autochtones des contrats de cession des parcelles de terre qu'ils avaient passés avec les allogènes.

Le Foncier: Un alibi pour l'exclusion ethnique

La tentation de récupérer les parcelles de terre jadis vendues—mais curieusement parfois aussi au moment de la vente même —s'est exprimée avec acharnement au cours des années 199—1993 dans certains quartiers de Yaoundé. Des cas concrets ainsi que des discours incitateurs à la violence montrent à suffisance l'intensité du conflit entre autochtones et allogènes au cours de cette période. C'est dans les quartiers non lotis de Yaoundé que cette situation a été très marquée. L'accès informel à la propriété foncière est le mode par excellence en vigueur dans ce type de quartier. Les études de cas que nous développons ici ont pour objet de présenter les différentes perspectives qui se dessinent en partant des récits de vente ou d'achat de terrains. Il est question de comprendre les motivations des acheteurs et des vendeurs, les projets des uns et des autres, les mécanismes de vente, les problèmes rencontrés par chacune des parties ainsi que les différentes formes de réactions, de mécontentements et de solutions aux conflits éventuels. Il est aussi question de connaître l'origine

et la légitimité du droit de propriété foncière des vendeurs, leur place et leur rôle dans leur lignage ou dans leur famille parentale d'origine. Notre but est d'explorer ainsi les problèmes inhérents au transfert de la propriété foncière, à l'ambivalence et la précarité du droit foncier "autochtone" ainsi que de celui des "nouveaux" propriétaires terriens (cf. Le Bris et al. 1982; Nkou Mvondo 1998).

Deux cas de figures considérés ici décrivent les problèmes rencontrés par deux migrants bamiléké dans leur quête d'une parcelle de terre. Le premier cas est celui de Pierre Legnida, un ancien migrant qui, avant les années 90, disposait déjà d'une parcelle de terre au quartier Emana; l'autre concerne un couple de migrants, Thomas et son épouse Béatrice, qui, malgré l'animosité des populations béti envers la communauté bamiléké sur la question foncière, ont réussi à acquérir une parcelle de terre au quartier Emana après les événements de 1992, alors même que les autochtones avaient tenté d'expulser de force les migrants bamiléké qui y étaient déjà installés.

Cas 1: Pierre Legnida confronté aux problèmes d'accès à la propriété foncière

Pierre Legnida (48 ans) est maçon de profession. Depuis 1988, il est propriétaire d'une maison à Emana, un quartier non loti situé à la sortie Nord de Yaoundé. Au début des années 1990, le quartier et ses environs s'étaient illustrés comme les points chauds de la tension ethnique entre les populations bamiléké et béti. Ici l'élection présidentielle d'octobre 1992 fut suivie par des émeutes particulièrement violentes entre des groupes bamiléké et béti. Ces violences ethniques s'étaient soldées par des actes de vandalisme divers (incendie et destruction des maisons), des blessés parfois graves et pire encore par la mort d'un enfant brûlé vif dans la maison paternelle (Socpa 2002:35–36).

Dès 1990, les troubles interethniques ont agité ce quartier. En fait, les populations autochtones de ce quartier accusaient leurs voisins allogènes d'être des opposants. La tension était si vive qu'une expulsion violente des allogènes était imminente. Face à cette situation, les populations allogènes avaient mis en place un comité d'autodéfense. Chaque nuit, ils campaient dehors avec des machettes, des lances et des frondes, et avaient des sifflets pour alerter leurs compères en cas d'attaque.

Nous avons essayé de comprendre pourquoi les relations entre populations autochtones et allogènes s'étaient subitement détériorées et pourquoi la question foncière se posait. Avant 1990, nous affirme Pierre Legnida, les relations entre anciens et nouveaux-venus étaient bonnes. Il n'y avait pratiquement pas de problèmes majeurs hormis quelques cas de mécontentement entre les frères de la personne qui avait vendu le terrain. Si ce dernier ne leur donnait pas leur part du produit de la vente, ils se fâchaient et luttaient même entre eux. Souvent c'est l'acheteur qui était

menacé puisque c'est vers lui que se tournaient les frères lésés du vendeur. Pourtant leur mécontentement s'estompait souvent lorsque l'acheteur donnait quelque chose. Pierre raconte ses tribulations.

“Personne ici au quartier ne peut vous dire qu'il n'a pas eu de problèmes. Tantôt, c'est le bailleur qui revend une partie de votre terrain, tantôt ce sont ses frères qui viennent vous menacer ou vous demander de l'aide parce que vous avez payé une partie de leur terrain. Un jour, le petit frère de Manda est venu me dire que j'ai trompé son frère. . . . J'ai demandé en quoi faisant. Il m'a dit: 'tu as acheté le terrain trop moins cher. . . à 1.500 Francs CFA le mètre carré. Ensuite, tu n'as avancé que 200.000 Francs CFA. . . .' Je n'ai pas répondu à ses questions parce que j'avais compris le jeu; et son frère m'avait prévenu. Il m'avait demandé de ne dire à personne que j'ai versé tout l'argent, encore moins que j'ai payé le mètre carré à 1.800 Francs CFA. Ensuite, j'avais fait un arrangement avec Manda: sur le reçu de vente, on devait mettre 20 mètres de long sur 10 de large, mais réellement, il devait me donner 5 mètres en plus sur la largeur. Ses frères ne devaient pas être au courant de cette transaction. Ainsi, quand ses frères se plaignaient, j'essayais simplement de les calmer en donnant de temps en temps 1.000, 2.000 et parfois même 5.000 Francs CFA quand ils soulevaient un problème sérieux. Je me souviens que lorsque je construisais ma maison, je gardais le matériel et même les sacs de ciment chez le propriétaire Manda. Il n'y avait pas de problème entre nous. Mais en 1990, quand le problème politique est venu, on a commencé un peu à s'éviter. Mais ce sont surtout les jeunes gens de ce quartier et les frères des vendeurs qui posent problème parce que souvent ils estiment qu'ils sont lésés. Avec l'affaire de 1992 dans ce quartier, j'avais même envie de vendre mon terrain, mais, j'ai encore changé d'avis. Maintenant c'est plus calme.”

Nous avons rencontré Manda et recueilli son point de vue sur la question foncière dans son quartier et dans la ville de Yaoundé. Agé en 1998 de 59 ans, Manda vit au quartier Emana qui est en même temps son village natal. Il est de ces nombreux propriétaires terriens qui, vers la fin des années 1980, ont commencé à vendre à tour de bras la terre héritée de leurs parents. Le domaine sur lequel Manda avait jadis la propriété s'étendait sur quelques hectares. Second fils de son feu père, Manda avait été désigné successeur à la mort de ce dernier en 1985. A cette période, il travaillait dans un magasin en ville et recevait alors un salaire de 30.000 Francs CFA. En 1986, nous dit-il, il constatait que certaines personnes dans le coin vendaient des parcelles de terres dans la zone et surtout celles situées au bord de la route. Sa mère était tombée malade et alitée à l'Hôpital Central de Yaoundé; mais Manda n'avait pas assez d'argent pour s'occuper des frais médicaux.

“J'étais coincé. Je devais trouver absolument les sous pour les soins de ma mère. Et je n'avais pas un gros salaire. Comme on savait que les Bamiléké ont toujours l'argent surtout avec leur tontine, j'en ai parlé à un collègue

de service, un Bafoussam. Il m'a dit qu'il devait voir... Je lui ai dit que c'est urgent. Il est revenu me dire qu'il peut prendre l'argent dans leur réunion, mais qu'il faut une garantie. Je lui ai dit que s'il veut, on met la garantie que je vais donner un terrain si je ne rembourse pas l'argent. Finalement, nous avons conclu comme ça. Je suis parti avec lui rencontrer le trésorier de leur réunion. J'ai pris 120.000 Francs CFA. Dieu merci, cet argent m'a sauvé et ma mère a pu être soignée. Il fallait maintenant rembourser l'argent d'autrui... Le taux d'intérêt était de 5.000 Francs CFA par mois. Et c'est mon ami là qui payait mais tout cela s'ajoutait sur le montant initial. Après cinq mois, je lui ai dit que s'il veut, je coupe une partie de terrain, on arrange le prix et on balance avec ce que je devais à sa réunion. Il ne voulait pas acheter le terrain parce qu'il était aussi un paumé que moi. Mais il a emmené le trésorier de leur réunion qui a finalement acheté le terrain. Avant ça, j'avais déjà vendu deux petits lots de 200 mètres carrés pour résoudre les petits problèmes de la famille. Après, comme la demande était forte, j'ai vendu aussi d'autres lots. J'ai retapé la maison de ma mère. J'ai lancé ma femme dans les affaires et j'ai aussi construit cette maison que tu vois. D'ailleurs, l'autre là, Pierre c'est lui qui a fait les travaux."

Et sur les menaces d'expulsion des populations allogènes, Manda déclare:

"L'expulsion des Bamiléké ne me concerne pas trop. En tout cas, je n'ai rien contre eux. Ils n'ont pas volé le terrain. Ils ont acheté. C'est vrai que ça fait un peu mal de voir qu'on est envahi, on ne peut même pas respirer, mais on va faire comment? Je conseille toujours à mes frères et à mes fils de ne pas déranger les étrangers qui sont ici. Si tu as mangé l'argent de quelqu'un sur quelque chose, tu ne dois pas lui faire la force. En tout cas, moi, je suis chrétien; je n'aime pas les problèmes. Les gens voient seulement les Bamiléké qui ont pris le terrain, ils ne voient pas que l'Etat a aussi pris beaucoup, plus que tout le monde... Je sais que c'est un problème politique tout ça. C'est la guerre entre les politiciens. C'est aussi vrai que je n'aime pas la façon dont les Bamiléké supportent l'opposition. Ils ont même créé un comité de base du SDF ici. Ce qui n'est pas normal... Tu ne peux pas venir chez quelqu'un et le commander jusqu'à ce point."

Nous constatons que le point de vue de Manda sur la question foncière est tantôt conciliant, tantôt contestataire surtout lorsqu'il fait le lien avec le choix politique des populations bamiléké installées sur les terres achetées aux propriétaires bété. Ici se pose clairement le problème de l'étendue du droit des nouveaux propriétaires terriens dans les espaces fonciers nouvellement acquis. Malgré l'acquisition pacifique de la propriété foncière, laquelle est négociée et monnayée, les nouveaux acquéreurs sont loin d'en avoir l'entière propriété tout comme ils ne sont guère libres d'exprimer librement leurs opinions politiques. Or, on se serait attendu à ce que les anciens propriétaires "coutumiers" soient totalement dépossédés de fait de leur titre, mais il n'en est visiblement rien.

Cas 2: le conflit entre Nkolo, la famille de Béatrice et les autres

Au cours de mes recherches à Yaoundé, je m'étais rendu le 18 juillet 1998 au quartier Emana pour collecter les données sur une affaire de terrain qui opposait les nouveaux propriétaires des lieux à la famille Nkolo. La zone litigieuse s'étend selon nos informateurs sur 20 hectares à la sortie nord de Yaoundé. Nous avons dit que la zone d'Emana était un front d'urbanisation récent dans la périphérie de Yaoundé. Depuis la moitié des années 1980, les candidats à la construction d'une maison personnelle convoitent de plus en plus cette zone dans laquelle les terrains vacants étaient jusque-là utilisés comme des champs pour la culture des tubercules et du maïs. Béatrice et son époux Thomas, font partie de ceux qui, après un long séjour en ville en qualité de locataire, ont accumulé un peu d'argent et entendent se construire une maison propre. Du fait de leur modeste revenu, ils ne peuvent prétendre à l'acquisition d'un lopin de terre dans les zones aménagées par les sociétés immobilières où le mètre carré de terre coûte au minimum 5000 Francs CFA et où la spéculation foncière est très intense à cause de la forte demande des fonctionnaires et des commerçants.

En 1982, Thomas achète son premier lopin de terre, au quartier Elig-Edzoa. Ce quartier est un vaste bidonville marécageux dans laquelle s'entassent de nombreuses personnes issues des couches urbaines défavorisées. Le coût de location d'une maison d'habitation y est bon marché de même que l'achat du terrain (le prix du mètre carré ne dépasse pas 1.000 Francs CFA). Thomas nous apprend qu'il avait acheté son terrain (environ 10 m x 7) à 40.000 Francs CFA.

“Ce terrain se trouvait au quartier Elig-Edzo. Après quelques temps, l'eau a commencé à monter sous terre, en plus, lorsqu'il pleuvait, nous étions obligés de monter sur la table... Nous avons revendu ce terrain et la maison à 100.000 Francs CFA en 1993... Je peux dire que j'ai gagné tout de même, puisque je l'avais acheté à 40.000 Francs CFA. Je voulais tout simplement me débarrasser de ce terrain, oublier tout ça. Je l'ai revendu à un petit frère à 100.000 Francs CFA.”

La nouvelle maison prise en location revenait de plus en plus chère. Thomas nous explique que:

“Cette maison n'était même pas grande pour ma famille: ma femme, mes quatre enfants et mes deux petits frères. C'était une maison de deux chambres. J'ai donc commencé à penser à la construction d'une autre maison. La location coûte trop chère et quelqu'un comme moi qui est un responsable (Chef des ressortissants de son quartier du village à Yaoundé) ne doit pas continuer à vivre en location. Quand tu es en location, tu n'es pas chez toi; une personne c'est sa maison, c'est là où il repose sa tête. J'ai

donc 'serré' [c'est-à-dire: réduit considérablement son train de vie] avec ma femme et nous avons décidé de lancer notre chantier. Ma femme vend au marché d'Etoudi."

Suivant les conseils de ses amis engagés comme maçons dans les chantiers de construction dans la zone d'Emana, Thomas se fait présenter par l'un d'eux à Nkolo, le vendeur des terrains. Une visite sur les parcelles en vente est faite, et Thomas et Béatrice choisissent une parcelle de 15 mètres sur 10 (soit 150 mètres carrés). Le prix du mètre carré est de 3.000 Francs CFA. Les nouveaux clients de Nkolo doivent donc déboursier 450.000 Francs CFA. Mais ils n'ont pas cette somme. Un arrangement est trouvé. Ils peuvent verser ce qu'ils ont et payer le reste après selon des échéances étalées sur une période apparemment indéterminée. Nkolo, qui dispose de nombreux lots de terre à vendre, n'est pas aussi exigeant que d'autres vendeurs. Le couple soutient que ce dernier est un type bien, qui ne dérange pas. Comme Béatrice l'a dit:

"Ce Nkolo c'était un bon gars. Il nous a demandé de verser au moins 150.000 Francs CFA et d'apporter au moins 100.000 Francs CFA à la fin du mois prochain. Il a dit à mon mari qu'il a un problème urgent à résoudre. Lorsque nous lui avons remis 200.000 Francs CFA, il était tellement content. C'était je crois le 28 février 1996, je me souviens bien puisque j'avais noté cette date sur le calendrier. On a fait un papier de vente.⁹ Nous avons aussitôt commencé les travaux une semaine après. Je suis venue ici avec les femmes de ma réunion pour défricher le terrain. Si tu achètes un terrain et que tu ne défriches pas au moins, on ne saura si c'est déjà occupé ou pas. Après, mon mari est venu avec un maçon pour tracer la fondation. Les enfants [c'est-à-dire: les apprentis] de l'atelier du maçon étaient aussi là et on a creusé la fondation. Comme on n'avait pas assez d'argent, on était obligé de construire en terre battue. En moins de six mois, nous avons monté la maison que voici. Nous avons attendu un peu que la terre soit sèche, nous avons crépi un peu les murs. Nous avons mis les portes et les fenêtres. Mon mari et moi avons décidé de fêter Noël dans cette maison. Finalement, nous avons réussi. Nous habitons ici depuis décembre 1996."

Aussitôt après leur installation, Béatrice et son époux—qui n'ont pas eu le temps nécessaire de s'informer sur les problèmes qui existent sur ce terrain—subissent des menaces de la part de certains membres de la famille Nkolo, notamment de Monsieur Jean E., inspecteur de police et oncle de Nkolo (le frère du père de Nkolo).

Béatrice nous raconte que son époux ne reste à la maison que les dimanches matin puisqu'il est occupé toute la semaine avec son travail et le week-end avec les réunions. Béatrice est plus régulière à la maison. Chaque jour, après avoir vendu les légumes au marché le matin, elle rentre à la maison vers 13h. C'est donc elle qui doit affronter régulièrement la

menace des frères de Nkolo. Elle nous explique:

“Les frères de Nkolo passent de temps en temps. Pour se débarrasser temporairement d’eux, on leur donne un peu de sous: 500, 1.000, 2.000 Francs CFA. J’ai eu des ‘prises de bec’ (discussion tendue) avec l’oncle de Nkolo. C’est un inspecteur de police à la retraite. C’est lui qui est à l’origine des sommations adressées aux acheteurs. . . .”

Un jour, de retour du marché, Béatrice trouve que quelqu’un a déterré des cailloux de sa cour. Le lendemain, elle monte la garde et c’est l’inspecteur de police qui arrive et commence à déterrer les cailloux. Voici, comment elle raconte leur altercation:

[Béatrice] “Hé qu’est ce que tu fais là, Monsieur?”

[l’inspecteur] “Mais tu vois bien, j’enlève les cailloux.”

[Béatrice] “Mais ce ne sont pas tes cailloux.”

[l’inspecteur] “Ton mari a acheté le lot et non les cailloux . . . d’ailleurs cet endroit était le champ de ma mère. Je vais vendre tous les cailloux qui sont ici.”

L’altercation entre les deux protagonistes se poursuit et Jean le policier avertit Béatrice de ne pas se mêler des affaires d’hommes. Il pense en effet que Béatrice, en tant que femme, n’a pas le droit de s’opposer à lui: “Si tu portes un seul caillou ici, je vais bien te taper.” “Taper qui . . . est-ce je suis ta femme pour que tu me tapes?” lui aurait rétorqué Béatrice. Finalement, aux dires de notre informatrice, Jean le policier s’était retiré, non sans avoir promis de revenir parler de cette affaire avec le mari de Béatrice. Après le départ de Jean, Béatrice décida de porter les cailloux déjà déterrés et de les ranger dans une pièce de sa maison. Lors de notre entretien, elle m’expliqua que ces cailloux serviront à construire la fondation de leur nouvelle maison. A défaut de cela, ces cailloux seraient vendus à d’autres gens qui construisent dans cette zone. Pour Béatrice donc, il est exclu que les cailloux reviennent à une autre personne, même si celle-ci est un membre de la famille du vendeur de terrain. “Quand tu achètes un terrain, tu achètes avec tout ce qu’il y a sur ça,” souligne t-elle avec force et conviction.¹⁰

La menace d’expropriation qui plane sur la nouvelle propriété foncière est extensible aux autres familles installées dans ce domaine. Notre interlocutrice nous apprend que son époux et elle n’avaient pas eu le

temps de bien s'informer. Certes, révèle-t-elle, ils étaient vaguement avertis par des voisins déjà installés sur les lieux que les frères de Nkolo se disputaient ce vaste domaine foncier, mais étant donné que c'est une situation qu'on rencontre souvent, ils n'ont pas pris cela en compte. Notre expérience de terrain nous a appris en effet que les antagonismes familiaux au sujet du partage du domaine foncier ou de la redistribution du gain généré par la vente sont fréquents à Yaoundé. Très souvent, ce sont les personnes qui ont acheté le terrain qui sont victimes de ces querelles familiales.

Dans le récit de Béatrice, Jean le policier fait figure de dérangeur pour les propriétaires nouvellement installés sur le domaine foncier des Nkolo. Mais dans un entretien que nous avons eu avec ce dernier il nous donna ses arguments pour justifier son attitude envers les nouveaux acquéreurs de terres dans le domaine foncier familial.

“Tout ce que je peux dire est que j'ai raison de m'opposer à la vente de la terre ici, surtout que cela profite uniquement à quelques-uns. Lorsque notre père est décédé, c'est mon frère Nkolo qui est devenu son successeur. Il s'est accaparé toutes les terres et n'a pas voulu partager. Mon père avait quatre femmes. Chacune d'elles faisait les champs sur une partie attribuée par mon père. La portion de terre que je revendique était le champ de ma maman. Et je crois que j'ai droit sur ça. Lorsque mon frère était encore vivant, nous avions insisté que le partage soit fait et il s'était opposé. En tant que successeur de ma mère, je pense que son champ me revient de droit. Nkolo qui est le successeur de mon frère et aussi de son grand-père—qui était donc mon père aussi—ne peut seul jouir du fruit de la vente de ce terrain. Ça c'est la gourmandise. Quand nous allons le menacer, il nous donne quelque chose, mais c'est insignifiant. D'ailleurs, je ne suis pas le seul à m'opposer à ses agissements. Nous souhaitons renégocier tous les contrats de vente passés en coulisses entre Nkolo et les gens qui construisent ici. J'ai organisé l'opposition avec certains de mes frères et si nous avons de l'argent, nous allons prendre un avocat... pour défendre nos droits.”

En refusant de partager avec ses oncles l'héritage domanial laissé par son défunt père à qui il succéda, Nkolo avait très tôt attiré sur lui des ennuis familiaux. L'instabilité née de cette situation a amené ses oncles à l'accuser de sorcellerie: selon eux il est impliqué dans de nombreux décès survenus dans la famille et ils ont réussi à le faire emprisonner. Mais avant d'aller en prison, Nkolo avait commencé à vendre les terrains.

Durant son incarcération, son fils aîné—qui est son successeur actuel—continua à vendre du terrain afin de subvenir, en lieu et place de son père, aux charges de la famille. Pendant son séjour carcéral, Nkolo tomba gravement malade. Cette situation contraignit son fils à vendre plus de terres pour s'occuper de ses frais d'hospitalisation. Une partie du produit de la vente de ces terres aurait aussi servi à couvrir les frais de justice. Malheureusement, Nkolo mourut quelques semaines avant la fin de sa

pénitence. A sa mort, son fils qui lui succéda, entreprit de poursuivre la vente des terres. Malheureusement nos tentatives pour le rencontrer sont restées vaines. A coté de la concession de son feu père, ce dernier était en train de bâtir un immeuble à deux niveaux. Au moment de notre visite en 1998, les travaux étaient arrêtés. Il nous avait été expliqué que cet arrêt était dû au manque de liquidités, mais qu'ils reprendraient dès que de nouvelles parcelles seraient vendues. Actuellement, "il a un peu de difficultés parce que ses frères ne le laissent pas tranquille. Les clients avertis hésitent à acheter la terre chez lui à cause de l'opposition de ses frères," nous avait confié un informateur.

Pour les nouveaux propriétaires fonciers dans ce domaine, il était clair que, quelle que soit l'origine de cette mise en garde, une menace sérieuse pesait sur leur droit de propriété. Faisant écho à de tels avertissements et aux menaces proférées par certains membres de la famille Nkolo, les personnes ayant acquis un lot sur ce domaine foncier avaient mis sur pied une association des résidents du quartier. L'objectif principal de cette association était la mise en œuvre d'une action commune en vue de défendre leurs intérêts aussi bien au niveau des services du cadastre que de la justice. A cet effet, ils avaient même sollicité les services d'un conseil juridique. Lors de notre dernière visite en décembre 2000 dans ce quartier, nos informateurs nous ont appris que la situation n'avait pas assez évolué. Les menaces des membres de la famille du principal vendeur de terrain restaient permanentes, et à chaque coup, les nouveaux propriétaires se voyaient obligés de "dépanner" tel ou tel membre de la famille Nkolo. Surtout pendant les mois de décembre et janvier à l'occasion des fêtes de fin d'année, chaque membre avait tendance à passer à son tour demander des cadeaux pour les fêtes. Les nouveaux acquéreurs, regroupés en association et disposant des moyens financiers plus importants—et aussi des relations dans l'administration centrale—mettaient tout en œuvre pour consolider leur droit de propriété sur les parcelles de terre achetées. Au moment de notre visite, certains avaient déjà réussi à obtenir un titre foncier, ce précieux document indispensable pour la reconnaissance officielle de leur droit de propriété sur une partie du domaine foncier national.

Analyse de l'enchevêtrement entre le foncier et le politique

Les deux cas présentés ci-dessus attestent, s'il en était encore besoin, de l'acuité de la question foncière à Yaoundé et de ses implications politiques complexes. La question foncière apparaît ici comme un phénomène dynamique et ambivalent; elle permet de nouer des rapports marchands entre acheteurs et vendeurs de lots domaniaux, mais également elle alimente la tension entre ces partenaires.¹¹ Pourtant il y a des variations importantes à cet égard entre les deux types de quartiers distingués ci-dessus. Nos deux premiers exemples viennent des quartiers où l'Etat n'a

pas imposé un lotissement formel et où les terrains sont vendus de façon informelle. Dans les quartiers où un tel lotissement a été imposé, l'Etat s'apparente à une sorte de "Seigneur féodal" et exproprie à tour de bras et souvent sans compensation les populations autochtones. Par contre dans les quartiers sans lotissement l'expropriation des autochtones au profit des nouveaux acquéreurs, quelle que soit leur origine ethnique, est un acte conscient et volontaire. Aucun propriétaire autochtone ne s'est jamais vu arracher de force ses terres par un allogène. En fait, la terre y est devenue essentiellement un bien marchand, mieux encore, une source d'accumulation pour les propriétaires autochtones.

La question foncière se dévoile comme un tissu de contradictions et d'enjeux divers qui s'enchevêtrent. Mais c'est surtout la politisation de cette question qui est une véritable bombe à retardement dont l'éclatement peut entraîner d'une part la fronde des autochtones contre l'Etat; et d'autre part, un conflit ethnique entre anciens propriétaires (autochtones) et les nouveaux propriétaires (allogènes). C'est notamment par rapport à l'aggravation des tensions politiques au début des années quatre-vingt-dix (voir ci-dessus) que la vente du terrain – une pratique qui, comme on l'a vu, a une histoire beaucoup plus longue à Yaoundé, est devenue un enjeu chaud. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre le phénomène de dénonciation des contrats de vente qui sont négociés entre les propriétaires autochtones et les acheteurs allogènes.

Significative pour ce lien étroit entre le foncier et le politique est la tendance générale—constatée lors de nos recherches sur le terrain—que certains allogènes continuaient à appeler l'ex-propriétaire de la parcelle de terre, leur "bailleur." Et que d'autre part, l'ex-propriétaire (autochtone) considérait toujours le nouveau propriétaire (allogène) comme "son locataire." Cette confusion terminologique met en exergue certains paradoxes de la question foncière à Yaoundé; elle est symptomatique aussi pour l'articulation étroite entre cette question et les changements politiques récents. Les deux de cas ci-dessous permettent de démêler l'écheveau dans laquelle nous entraîne cet imbroglio.

Cas 1: De la confusion entre "nouveau propriétaire" et "locataire"

Monsieur Noah possédait un grand domaine foncier au quartier Etoudi à Yaoundé. Actuellement, il ne dispose plus que d'une petite parcelle d'environ 400 m² qui reste du domaine foncier familial. Au début des années 1980, attirés par l'appât du gain, Noah et ses frères vendent progressivement leurs terres aux allogènes. Le produit de la vente sera utilisé dans la consommation ostentatoire. En effet, après quelques problèmes conjugaux avec sa première épouse, Noah décide de chercher une maîtresse. Il fit la connaissance de Marie-Claire, 18 ans, élève dans un lycée de la ville, amoureuse des boîtes de nuit, du cinéma et des friandises. A cette période, Noah est chauffeur dans une société de la place. Marie-Claire habite au

quartier Tsinga. Pour maintenir le train de vie de sa nouvelle petite amie, Noah ne peut compter sur son modique salaire de 18.000 Francs CFA. La solution est vite trouvée: la vente du terrain. En 1983, Noah démissionne de son poste de travail pour se lancer dans les affaires. Il achète une voiture de marque Toyota Corolla qu'il exploite en taxi de ville. Parallèlement, il ouvre un bar "moderne" et confie la gestion à Marie-Claire qui, après avoir raté son diplôme de Baccalauréat, avait décidé d'abandonner les études.

Après quelques années d'euphorie, les activités commerciales de Noah commencent à péricliter. Hormis la conjoncture économique qui sévit dans les années 1985, Noah est tenu pour responsable dans la faillite de ses affaires. "Il passait tout son temps à boire et à faire la belle vie," nous racontent ceux qui l'ont connu à son époque de gloire. Aujourd'hui, c'est une personne complètement démunie qui vit dans la maison qu'il avait pu se construire du temps où il avait encore des moyens financiers. Lorsqu'il boit jusqu'à s'enivrer, il dit à qui veut l'entendre que "... tous ces gens là que tu vois, toutes ces maisons là que tu vois sont à moi! Tous ces gens là habitent chez moi! Ce sont mes locataires!" Imbu par l'illusion de posséder encore un droit de propriété sur les terrains qu'il avait jadis vendus, Noah qui passe pour un "paria" aux yeux des nouveaux propriétaires du terrain qui ne lui appartenait plus, ne cesse de harceler ces derniers d'augmenter l'argent du terrain, en prétextant qu'il n'a pas été bien payé. Pour le calmer, les nouveaux propriétaires l'aident de temps en temps.

Cas 2: Sur la confusion entre "bailleur" et "ancien propriétaire"

Jean Martin Fotsin est originaire de l'Ouest Cameroun. Il vit au quartier Emanas dans sa maison construite sur un terrain qu'il a acheté à la fin des années 1980. Lors de l'entretien avec lui, nous avons été surpris par le fait qu'il utilisait constamment le terme de "bailleur" pour appeler celui qui lui avait vendu le terrain. A la question de savoir pour quelles raisons Jean Martin F. continuait à désigner son ancien propriétaire par le terme de "bailleur," il nous a répondu ceci:

"Je ne sais pas, mais c'est mon bailleur. C'est vrai que c'est ma maison, mais c'est un signe de respect et de reconnaissance. Le père là que tu vois m'a beaucoup aidé et aimé. Je suis comme un fils pour lui. Il m'avait donné le terrain presque pour rien."

A ces explications insatisfaisantes pour nous, on lui a expliqué qu'un bailleur au sens premier du terme est celui à qui appartient la maison, tandis qu'un locataire habite dans une maison qui ne l'appartient pas.... Reprenant la parole, Jean Martin F. poursuit:

"Ma conception de bailleur est dans le sens plus large. Puisque ici à Yaoundé, ce n'est pas le chez moi. Cela veut dire que je suis seulement de

passage ici; je suis en quelque sorte en location... Par exemple, si je meurs maintenant, on va aller m'enterrer dans mon village qui est le chez moi."

Par cette explication, notre interlocuteur tente de justifier, tant bien que mal, son utilisation du terme "bailleur" en lieu et place de celui d'"ancien propriétaire." Tout se passe comme s'il n'était pas réellement "enraciné" dans cette terre dont il a acquis la propriété.

Si l'exemple de Monsieur Noah qui continue d'appeler les nouveaux propriétaires ses "locataires" traduit un certain regret d'avoir vendu son terrain, le cas de Jean Martin Fotsin montre une certaine hésitation de la part de ces nouveaux propriétaires à exercer pleinement leur droit de propriété sur un espace foncier acquis. D'autres pourtant affirment qu'ils sont bel et bien "propriétaires" du moment où ils ont versé de l'argent contre le lopin de terre en question. Et c'est ce refus de se laisser considérer comme de simples locataires constamment à la merci des soi-disant "bailleurs" autochtones qui est à l'origine de la tension ethnique sur fond de disputes foncière et politique entre les Béti et les Bamiléké à Yaoundé, depuis le début des années 1990.

Des implications du paradoxe de la question foncière.

La confusion décrite ci-dessus par nos études de cas sert de fond caché au lien entre la question foncière et la lutte pour les postes politiques. La question importante est celle de savoir jusqu'où s'étendent les droits et devoirs des nouveaux propriétaires terriens allogènes?

Si la tentation de récupérer les terres vendues aux allogènes s'est exprimée avec force concomitamment avec le déroulement du processus de démocratisation, il est important de se demander dans quelle mesure cet événement politique a contribué à l'implosion des rapports entre les Bamiléké et les Béti: pourquoi c'est surtout dans le domaine du foncier que la tension entre les membres des deux communautés ethniques s'est exprimée avec une rare violence? Nos recherches de terrain nous amènent à affirmer que ce sont les choix politiques et idéologiques divergents des autochtones et des allogènes qui ont poussé les premiers à entreprendre un processus d'exclusion des seconds de "chez eux"—de leur "terre des ancêtres." Cette période de l'histoire récente du Cameroun a été marquée par un fort ressentiment ethnique exprimé sous forme d'opposition entre "Nous" et les "Autres." Pour le cas du Cameroun, Peter Geschiere et Francis Nyamnjoh soulignent que

La montée en puissance de l'autochtonie apparaît comme une nouvelle phase de l'ethnicité, dont les termes antagonistes gardent la même capacité émotionnelle à créer une opposition entre nous et eux, mais ont l'avantage d'être moins spécifiques et donc plus faciles à manipuler... Ainsi,

la stigmatisation de l'allogène... demeure le grand instrument de reconquête de l'opinion par les détenteurs du pouvoir autoritaire... (Geschiere & Nyamnjoh 2001:197-88)¹²

Apparemment, la démocratisation offrait une opportunité tant attendue aux "allogènes" bamiléké, non satisfaits d'avoir imposé leur domination dans les domaines de l'occupation foncière et de l'économie, de s'immiscer dans la politique qui était jusque-là une sorte de chasse gardée des populations autochtones.¹³ Et c'est précisément sur ce terrain politique que les allogènes rencontrèrent une farouche opposition des autochtones. L'idée générale parmi ces derniers est que les allogènes doivent se contenter des parcelles de terre qui leur sont concédées et ne doivent en aucun cas se mêler des affaires politiques. Et s'ils sont tout de même intéressés par l'exercice des responsabilités politiques, ils devraient le faire "chez eux" et non chez "les autres." Ce point de vue a déjà été exprimé par Manda, un informateur éwondo cité ci-dessus. Même si ce dernier insistait qu'il n'avait rien contre les Bamiléké et qu'on ne devait pas utiliser de la force contre quelqu'un qui avait bien payé pour son terrain, ce n'était pas acceptable pour lui que ses "locataires" commençaient à se mêler dans la compétition pour des postes politiques. Une telle prise de position établit clairement le lien entre la question foncière et le processus de démocratisation enclenché au début des années 90. Ainsi, c'est dans le positionnement politique "dissident" des "allogènes" qu'il faut situer les origines des tensions parfois virulentes avec les autochtones.

Toutefois, selon David Simo, enseignant à l'Université de Yaoundé I, l'obstination actuelle des autochtones à récupérer leurs terres tient au fait que celles-ci ont été mises en valeur par les nouveaux propriétaires allogènes.

Cette situation a donné l'impression aux descendants de ceux qui leur avaient cédé les terres qu'ils avaient été spoliés de quelque chose qui aurait pu les enrichir aujourd'hui. Non pas qu'ils soient nécessairement désireux de s'investir dans l'agriculture et donc l'utiliser comme moyen de production, mais le plus souvent parce que la valeur marchande des terres est devenue telle qu'aujourd'hui ou plus tard, il soit possible, en les vendant, de tirer grand profit. La même chose est vrai pour ce qui est des centres urbains où les terres ont acquis une valeur marchande qui fait saliver ceux qui les ont cédés hier à vil prix, ce qui déclenche chez eux le désir de se les réapproprier de nouveau. (Simo 2001:9)¹⁴

Conclusion

Cet article avait pour but d'analyser les rapports entre les processus politiques et le conflit foncier entre deux groupes de populations dites

“autochtones” et “allogènes.” Trois paradoxes peuvent résumer notre analyse: (1) le fait que les anciens propriétaires autochtones continuent à revendiquer des droits de propriété sur des parcelles de terres qu’ils ont pourtant vendues (ce qui entraîne la confusion entre les termes “bailleur” et “locataire”); (2) les implications politiques de la question foncière sur le processus de démocratisation; et enfin, (3) le fait que le commerce foncier continue et s’intensifie malgré les tensions permanentes entre propriétaires autochtones et acheteurs allogènes.

Le rôle ambigu de l’Etat est largement souligné par les autochtones. Ces derniers estiment que l’Etat devrait les protéger à un double titre: en premier lieu parce qu’ils apportent un précieux soutien tribal au régime actuel pour assurer son maintien sur l’Etat dans un contexte de compétition politique (multipartisme); et en deuxième lieu au nom de la “préservation et de la protection du droit des populations autochtones” soulignée comme un devoir de l’Etat par la loi fondamentale de 1996. Au lieu de cela, l’Etat non seulement ne fait rien pour limiter le commerce informel de la terre—commerce qui se fait à l’avantage des populations allogènes—mais il participe lui-même en imposant un lotissement dans certains quartiers à l’expropriation des autochtones à travers les sociétés immobilières.

Le processus d’urbanisation de Yaoundé a ajouté une plus value à la “terre ancestrale” des autochtones. Certains d’entre eux la revendent, le plus souvent aux Bamiléké, pour résoudre leurs problèmes quotidiens de survie. Mais, même vendue, la parcelle de terre demeure un objet de désir et de convoitise dans le subconscient des anciens propriétaires; d’où la bataille pour la réappropriation des terres transférées pacifiquement. Puisque avec la démocratisation chaque groupe ethnique avait choisi ouvertement sa chapelle politique, le projet d’expropriation des allogènes, longtemps mûri, mais toujours reporté, trouvait une occasion idoine d’être mis en œuvre.¹⁵ Si les positions des Bamiléké et des Béti sur la question de l’instauration du multipartisme avaient été concordantes, les tentatives de ré-appropriation autoritaire du patrimoine foncier auxquelles nous assistons aujourd’hui n’auraient pas eu lieu.

De toute évidence, la vente des terres ne semble pas faire problème en soi pour les autochtones parce que ce commerce leur procure des revenus indispensables pour supporter les charges diverses de consommation, d’éducation et de santé de leurs familles. Par contre, ce qui fait problème, c’est que les nouveaux propriétaires allogènes veulent émerger sur la scène politique locale. En fait, ces “allogènes” ont tendance à soutenir plutôt les partis de l’opposition, comportement politique considéré comme une trahison par de nombreux “autochtones.” Même si le “bailleur” vend un terrain à son “locataire,” ce dernier devrait toujours témoigner de sa reconnaissance pour cette “hospitalité.” C’est une vision qui doit mener en pratique à de graves confusions, surtout sous un climat de libéralisation politique, mais qui semble être caractéristique pour le discours de l’autochtonie.

Bibliographie

- Abéga, P. 1972. "Urbanisation de Yaoundé: les autochtones font les frais." *L'Effort Camerounais* 24.
- Banock, M. 1992. *Le processus de démocratisation en Afrique: le cas du Cameroun*. Paris: l'Harmattan.
- Bayart, J. F., et al. 2001. "Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique." *Critique Internationale* 10: 177-94.
- Champaud, J. 1991. "Cameroun: Au bord de l'affrontement." *Politique Africaine* 44: 115-20.
- CRAC. 1992. *Le Cameroun éclaté. Anthologie commentée des revendications ethniques*. Yaoundé: Editions C3.
- _____. 1992. *Le '11 Octobre 1992': autopsie d'une élection présidentielle précipitée*. Yaoundé: Editions C3 et CRAC.
- Eboussi Boulaga, F. 1997. *La démocratie de transit au Cameroun*. Paris: l'Harmattan.
- Franqueville, A. 1984. *Yaoundé, construire une capitale*. Paris, ORSTOM.
- Geschiere, P., and F. Nyamnjoh, F. 2000. "Capitalism and Autochtony: The Seesaw of Mobility and Belonging." *Public Culture* 12 (2): 423-52.
- _____. 2001. "Autochtony as an Alternative to Citizenship: New Modes in the Politics of Belonging in Postcolonial Africa." *JCAS Symposium series*, 209-37, Osaka, Japan.
- Geschiere, P., F. Nyamnjoh, and A. Socpa. 2000. "Autochtony versus Citizenship: Variable Effects of Political Liberalization in Cameroon." Paris: Ministère des Affaires Etrangères.
- Hesseling, G. 1992. *Pratiques foncières à l'ombre du droit. L'application du droit foncier urbain à Ziguinchor, Sénégal*. Research Report 1992/49. Leiden: African Studies Centre.
- Le Bris, E., et al., eds. 1982. *Enjeux fonciers en Afrique Noire*. Bondy et Paris: ORSTOM et Karthala.
- Mandessi Bell, E. 1987. "Radioscopie d'un système foncier africain: l'exemple du Cameroun cinquante ans après." *Recueil Penant* 97 (794): 268-90.
- Malaquais, D. 1997. "Gender, Opprobium and the Construction of Social Identity in Bamileke Communities of West and South-Central Cameroon." *Communication présentée au séminaire "Identity in Africa," Africa Studies Centre et Research School, Leiden, 22-23 mai*.
- Ngniman, Z. 1993. *La démocratie emballée*. Yaoundé: Edition CLE.
- Nkwi, P. N., and A. Socpa. 1997. "Ethnicity and Party Politics: The Politics of Divide and Rule." In Paul Nchoji Nkwi et Francis B. Nyamnjoh, eds., *Regional Balance and National Integration in Cameroon*, 138-49. ASC/ICASSRT Monograph 1.
- Nkou Nvondo, P. 1998. "Le régime foncier camerounais face à l'exigence constitutionnelle de préservation des droits des populations autochtones." *Law and Politics in Africa, Asia and Latin America* 31 (3): 343-70.
- Onana, H. F. 1994. *Les transitions démocratiques en Afrique: Le cas du Cameroun*. Yaoundé: SOPECAM.
- Schilder, K. 1993. "Démocratie aux champs: les présidentielles d'octobre 1992 au Cameroun." *Politique Africaine* 50: 115-22.
- Socpa, A. 2000a. "Les dons dans le jeu électoral au Cameroun." *Cahiers d'Etudes Africaines* 40 (157): 91-108.
- _____. 2000b. "Ethnicity and Politics in Cameroon: A New Kind of Uncertainty in

the 1990s." In Boel Berner and Per Trulsson, eds., *Manoeuvring in an Environment of Uncertainty: Structural Change and Social Action in Sub-Saharan Africa*, 91–108. Aldershot: Ashgate Publications.

_____. 2002. *Démocratisation et autochtonie au Cameroun. Trajectoires régionales divergentes*. Ph.D. diss., Leiden University.

Tribus Sans Frontières. 1993. *Conséquences des opérations électorales d'Octobre 1992 sur la cohabitation entre communautés ethniques dans les provinces du Centre et Sud. Rapport d'étude 2*.

Notes

1. Un informateur me disait avec humour: "Là où le Bamiléké passe, les parcelles de terrain trépassent." Ceci conforte l'image du Bamiléké comme un conquérant domanial.
2. Le bilan du passif répressif de cette période de l'histoire du Cameroun est loin d'être complètement dressé, mais pour en avoir une idée, l'on peut se reporter à quelques travaux importants: Banock (1992), Tribus Sans Frontières (1992), Onana (1994), Ngniman (1994).
3. Pour de nombreux observateurs et analystes, cette messe était considérée comme un soutien d'une partie du clergé catholique locale au parti unique au pouvoir.
4. Bamenda est la principale ville de la province anglophone du Nord-Ouest située à environ 400 Km de Yaoundé, la capitale du Cameroun.
5. UNDP = Union pour la Démocratie et le Progrès; UPC = Union des Populations du Cameroun; RDPC = Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais.
6. Voir les analyses de Célestin Monga et Achille Mbembe sur cette question dans le journal *Challenge Hebdo* (39) du 10–17 juillet 1991. Pour une étude plus détaillée du phénomène de la "conférence nationale" au Cameroun, voir Eboussi Boulaga (1994).
7. Ces médias étrangers sont notamment: Africa n°1 (une station de radio panafricaine émettant de Libreville au Gabon); la BBC (British Broadcast Corporation) émettant de Londres et RFI (Radio France Internationale). A cause de l'inféodalité des média publics au pouvoir en place, de nombreux camerounais font plus confiance aux informations fournies par les média étrangers.
8. Pour une analyse détaillée du processus de démocratisation au Cameroun, se reporter aux ouvrages de Banock (1992), Onana (1994) et Ngniman (1994).
9. Ce "papier de vente" ou "certificat de vente" est régulièrement signé par le vendeur et l'acheteur, ainsi que par leur témoin respectif. Il est ensuite authentifié dans un Commissariat par un agent de la police. Malgré cela ce document n'a aucune valeur juridique sur le plan domanial où seul le titre foncier confère effectivement le droit de propriété sur une parcelle de terre. De telles transactions s'apparentent à ce que Gerti Hesselting (1992) qualifie de "Pratiques foncières à l'ombre du droit."
10. La question "à qui appartiennent les cailloux sur une parcelle de terre vendue" est importante dans le déclenchement de nombreux conflits entre vendeurs et acheteurs de terrain. On retrouve les mêmes idées dans d'autres cas: par exemple, certains anciens propriétaires raclent la terre arable noire sur les parcelles pourtant déjà vendues pour la revendre aux horticulteurs qui s'en servent pour la culture des fleurs. Un autre enjeu est celui de la présence d'un arbre

fruitier (avocatier, prunier, goyavier, bananier, etc.) sur la parcelle vendue. Très souvent, l'ancien propriétaire, surtout s'il habite à côté de son nouveau voisin, hésite à reconnaître les droits de ce dernier sur les fruits produits par ces arbres.

11. Sur la nouvelle dimension de la terre comme un bien marchand en Afrique, voir Le Bris et al. (1982:38–39).
12. Notre traduction.
13. Dans un droit de réponse adressé au Professeur Hubert Mono Ndjana (un défenseur de la cause des autochtones bété contre les allogènes bamiléké), le Dr Alexandre Tagne (Médecin d'origine bamiléké exerçant à Lille en France) écrit sans équivoque: "Rassurez-vous, nous nous intéressons à la politique. Nous réussissons en politique comme nous avons réussi en économie, parce que nous sommes les meilleurs" (lettre publiée dans le Patriote (n° 71 du 31 mai 1991). Ce journal privé est proche du lobby bété.
14. Ce texte est extrait d'un article de presse écrit par le Professeur Simo dans le journal INPACT Tribune 18, septembre 2001.
15. Dans ses nombreux travaux sur Yaoundé, André Franqueville montre que la reconquête des terroirs jadis (ou encore récemment) bradés—parfois à vil prix—ux allogènes n'est pas un projet nouveau.